

N°37
décembre
2023

BULLETIN INTERCOMMUNAL

Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

Dossier

Covoiturage : bon pour le porte-monnaie
et bon pour la planète ! p. 10

Environnement

Trois poubelles, trois
gestes de tri p. 6-7



Vue sur l'Ancien Hôtel de Ville de Rouffach, depuis la Communauté de communes





Décoration de Noël à VILLAGE X



Emballages Ménagers Recyclables (bouteilles)



Façade enneigée de la Médiathèque



Passagers
Un max de
trajets offerts

Conducteurs
Bonus Covoit'
de 100€



Atelier au Relais Petite Enfance

Le mot du président..... p.3

Évènements de Noël..... p.4

- Rétrospective des événements de Noël sur le territoire

Conseil numérique..... p.5

- Des rendez-vous pour chacun, des ateliers pour tous

Environnement..... p.6-7

- Rappels sur le tri sélectif
- Collecte en porte à porte : halte aux mauvais comportements

Médiathèque - Ludothèque..... p.8-9

- Rappel sur le fonctionnement
- Retour sur les animations dans les communes
- Programme des animations

Mobilité : Nouveauté !..... p.10

- Un service de covoiturage qui rentabilise vos trajets

Enfance - Jeunesse..... p.11

- Assistant(e) maternel(le) : un métier d'avenir
- Rétrospective et avenir du Relais Petite Enfance
- Rétrospective et avenir du Réseau Local Parent

Convention Territoriale Globale..... p.12-13

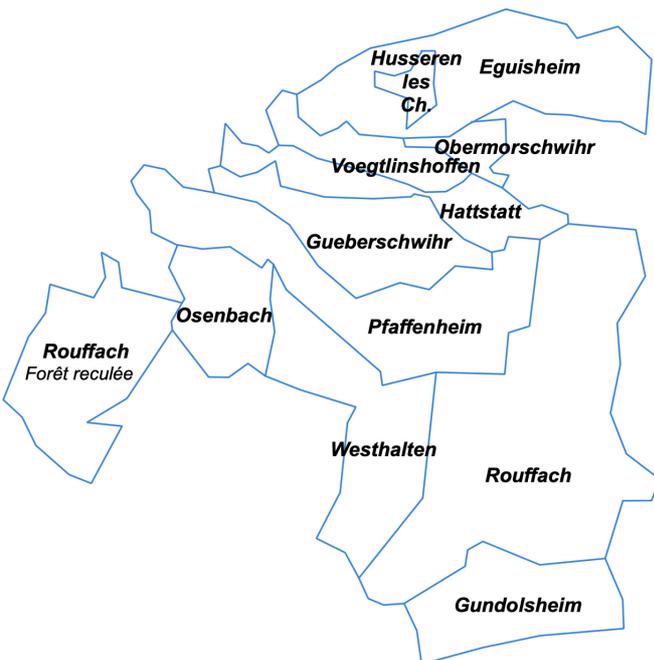
- Bilan Convention Territoriale Globale 2020 - 2023
- Enquête en cours et projection

Economie..... p.14-15

- Entrepreneurs, offrez-vous un accompagnement de choix, avec *Initiative Colmar Centre Alsace*
- Taxe de séjour

Toujours à la Communauté de communes..... p.16

- TGV
- Une nouvelle responsable pour le Service Animation Jeunesse
- Petites Villes de Demain



Alors que 2024 approche à grands pas, que retiendrons-nous de l'année qui vient de s'écouler ? Chacun de nous a pu prendre conscience de notre vulnérabilité face aux changements climatiques. L'année 2023 ayant connu le quatrième été le plus chaud depuis un siècle en Alsace, dès lors, il nous appartient tous ensemble d'adapter nos pratiques.

À l'échelle de notre territoire, vos élus poursuivent les actions de protection de l'environnement. Ainsi, dans le domaine des déchets des ménages, il convient de remercier les plus de 95% d'habitants de la Communauté de communes pour leur engagement citoyen et leurs efforts permanents pour respecter les bons gestes de tri qui avaient été communiqués à tous. Grâce à eux, nous réussirons à sauvegarder le service de collecte en porte à porte, tout en maîtrisant les coûts. Pour les autres, nous continuerons à faire œuvre d'attention et de pédagogie, c'est l'objet des pages six et sept consacrées à la thématique de l'environnement, car par exemple, le traitement des déchets verts de jardin en déchetterie coûte 28€ la tonne, le traitement de ces mêmes déchets verts, mélangés aux biodéchets, coûte 80€ la tonne, soit 186% de plus ; mieux trier contribue donc à mieux maîtriser les coûts.

Parallèlement, pour favoriser la réduction des émissions polluantes, vos élus se sont engagés à encourager la pratique du covoiturage. Désormais, vous pouvez bénéficier d'une incitation financière de la Communauté de communes pour la pratique du covoiturage sur les trajets entre votre domicile et votre lieu de travail. Pour cela, il suffit de télécharger l'application Klaxit !

S'agissant de la Petite Enfance, la Communauté de communes organise, via le Réseau Local Parents, des actions afin d'accompagner les parents tout au long des grandes étapes du développement de leurs enfants, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

En parcourant ce bulletin intercommunal, vous (re)découvrirez la place que tient votre Communauté de communes dans le développement de la culture, de l'économie, du tourisme et de l'animation de votre territoire au service de tous.

Je vous en souhaite bonne lecture.

*que ces fêtes de fin d'année
vous apportent joie, paix et sérénité*



“ Mieux trier nos déchets, c'est maîtriser les coûts ”

Le Président,
Jean-Pierre Toucas





Des marchés aux évènements, il y en a pour tous les goûts

Les marchés de Noël

Marché de Noël authentique - Eguisheim



Marché de Noël pittoresque et intimiste, au coeur d'un des plus beaux villages de France, abordant les coutumes et traditions alsaciennes.

Une trentaine d'artisans était présents du 24 novembre au 31 décembre 2023.

Marché de Noël des créatives - Pfaffenheim



Ici, ce sont les produits de créateurs qui sont rois ! Que vous ayez cherché une couronne de l'aveant, des objets de Noël, des décorations, vous y avez forcément trouvé votre bonheur les 25 et 26 novembre 2023 !



Marché de Noël de l'artisanat et des traditions - Rouffach



Le marché de Noël de Rouffach a accueilli une cinquantaine d'artisans dans un cadre patrimonial remarquable le week-end du 9, 10 et du 16, 17 décembre 2023.

Marché de Noël au coeur du vignoble - Hattstatt



A Hattstatt, c'est dans un marché de Noël pittoresque et traditionnel que vous avez pu déambuler. Artisans et créateurs locaux offraient un large choix de produit de qualité le 25 novembre 2023.



Les évènements de Noël

Le territoire intercommunal est riche de nombreux évènements de Noël, pour tous les âges. Pour les plus jeunes, cinq chasses au trésor sont organisées dans différentes communes. Des partenariats avec des viticulteurs permettent également aux moins jeunes de profiter des plaisirs qu'offrent la fin d'année.

Noël gourmand sous les porches - Gueborschwihr

Véritable vitrine pour la gastronomie et la culture alsacienne, l'évènement "Noël sous les porches à Gueborschwihr" propose, sur réservation, un concert puis une déambulation dans le village. C'est en s'arrêtant aux sept étapes de la visite que les curieux ont pu profiter des mets et animations proposées.

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme :
info@tourisme-eguisheim-rouffach.com

Chasse aux trésors de Noël - Eguisheim, Rouffach, Osenbach

Pour les chasses aux trésors à thème organisées dans les communes, l'Office du tourisme intercommunal fournissait un carnet de jeu proposant une visite insolite des villages : découverte et déambulations garanties !

Bureau de Rouffach : **03.89.78.53.15**
 12A Place de la République, 68250 ROUFFACH
 Bureau d'Eguisheim : **03.89.23.40.33**
 22A Grand'Rue, 68420 EGUISHEIM





Des rendez-vous pour chacun, des ateliers pour tous !

Vous souhaitez améliorer votre connaissance de l'ordinateur ?

Vous souhaitez mieux utiliser votre tablette ?

Vous souhaitez savoir comment faire un échange vidéo avec un proche, un ami, un membre de votre famille éloigné ?

Vous souhaitez être sensibilisé aux risques liés au numérique ?

N'hésitez pas à contacter Christelle Lantz, conseillère numérique à la Communauté de communes Pays de

Rouffach, Vignobles et Châteaux peut vous aider à vous familiariser avec les outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur) !

Elle accompagne **gratuitement** des personnes débutantes mais également les personnes ayant un niveau intermédiaire à l'utilisation des différents outils numériques. Ce service est ouvert à tous les publics, de tout âge. N'hésitez pas à la contacter !

Deux formules, pour un accompagnement à la carte

Vous pouvez choisir un rendez-vous personnalisé ou un atelier rassemblant plusieurs personnes. Au final, c'est vous qui décidez !

Des ateliers collectifs, en groupe

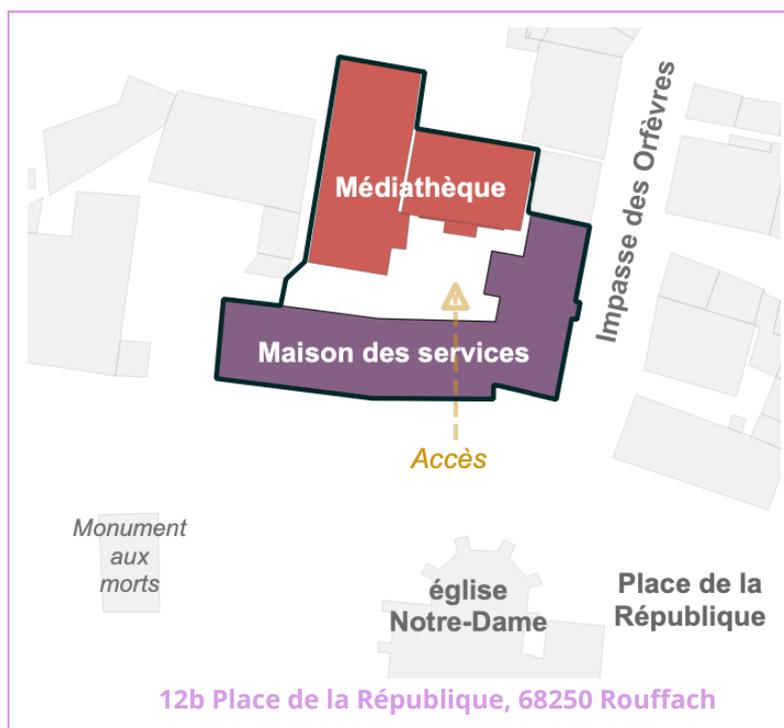
Si vous souhaitez une dynamique d'équipe, rencontrer de nouvelles personnes, la Conseillère numérique vous propose des actions collectives sur des thématiques variées (Paiement en ligne, découvrir Whatsapp, créer une adresse mail, utiliser une clé USB...)

Le prochain programme du mois de janvier sera consultable sur le site de la Communauté de communes, affiché dans les mairies et/ou sur leur application PanneauPocket/Intramuros.

Pour plus de convivialité et faciliter les échanges, les ateliers sont limités à quatre participants maximum. Ils constituent une réelle opportunité de rencontrer de nouvelles personnes, de partager un moment sympathique ensemble, le tout en améliorant ses connaissances sur les outils numériques !

Si vous connaissez des difficultés pour vous déplacer jusqu'à Rouffach, la conseillère numérique vous propose des rendez-vous dans la mairie de votre village.

Pour plus de renseignements et bénéficier de ce service gratuit, appelez Christelle Lantz au **06.79.27.29.38** ou envoyez-lui un mail à l'adresse suivante : conseillernumerique@cc-paysderouffach.fr



Des rendez-vous personnalisés, à la carte

A titre individuel, vous pouvez demander un rendez-vous :

- le mardi (matin et après-midi), à la **Maison des Services** située à Rouffach ;
- le mercredi matin (une semaine sur deux), à la **Médiathèque intercommunale** située à Rouffach.

Tri sélectif : toujours plus important, toujours plus efficace !

3 types de déchets dans la maison manières de jeter à la maison

Les biodéchets



→ à jeter dans un bac marron ou gris à **couvercle marron**.

Ce bac est mis à la disposition des habitants par la Communauté de communes.

Pour les logements nouvellement construits, les propriétaires sont invités à venir récupérer un bac au siège de la Communauté de communes, 9 aux Remparts à Rouffach, en présentant pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de trois mois.

Ce bac reste propriété de la Communauté de communes. Il est rattaché à votre adresse de logement, **si vous quittez le territoire vous le laisser sur place. Merci de respecter cette règle.**

INFO + : Ce bac ne doit pas contenir des déchets autres que les biodéchets.

Les Emballages Ménagers Recyclables, les déchets verts et les Ordures Ménagères Résiduelles ne doivent pas être jetés dans ce bac.

Les sacs pour les biodéchets et pour les emballages ménagers recyclables sont fournis gratuitement par la Communauté de communes. Ils sont à récupérer directement à l'accueil de celle-ci ou dans votre mairie.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

→ à jeter dans un bac gris avec un **couvercle bordeaux ou rouge**



Deux fournisseurs sont habilités à vous vendre ces bacs sur le territoire avec des tarifs négociés pour tous les habitants de notre Communauté de communes :

- ECOPROPRETE (06.95.06.30.23)
- SUEZ (03.89.66.86.02)

Ce bac vous appartient. S'il est cassé ou dérobé, vous êtes tenus de le remplacer.

Tri performant

Les Emballages Ménagers Recyclables

→ à jeter dans un **sac jaune et/ou bac à couvercle jaune**



Pour les habitations individuelles, les emballages et papiers doivent être placés dans les sacs jaunes et déposés sur le trottoir, bien fermés, le soir avant la collecte.

En règle générale, les immeubles collectifs ont un bac commun dans lequel il convient de déposer les emballages et papiers, de préférence dans des sacs.

Les déchets de jardins ne sont pas collectés avec les biodéchets

Les bacs réservés aux biodéchets qui contiennent des végétaux (feuillages, branchages, résidus de tonte) doivent être apportés en déchetterie. Cette règle, mentionnée dans le calendrier du tri 2023 qui a été distribué dans les boîtes aux lettres en décembre 2022, s'applique à tous. **Seuls les restes alimentaires (crus ou cuits), issus de la préparation des repas sont des biodéchets. Les fleurs fanées en font aussi partie.**

Le propriétaire de la poubelle se doit de respecter cette règle au risque que son bac ne soit pas collecté pour non-conformité aux règles de tri.

Rappel des coûts de traitement des différents déchets :

- Déchets verts en déchetterie : 28€ la tonne
- Biodéchets : 80€ la tonne
- Ordures Ménagères Résiduelles : 164€ la tonne

Mieux trier c'est mieux maîtriser les coûts

Sac jaune/bac jaune, quel contenu ?

7

Dans vos sacs/bacs jaunes, vous pouvez déposer l'ensemble des papiers, cartons et emballages de votre maison !



Quelques réflexes dont il faut se souvenir :

- 1/ C'est du papier, c'est un emballage (plastique, carton, métal), je le dépose dans le tri !
- 2/ **Inutile de laver** l'emballage, il suffit de bien le vider. Ils seront de toute manière nettoyés au centre de tri !
- 3/ Veiller à bien **séparer les emballages les uns des autres**. Par exemple, il ne faut pas remplir un pot de yaourt avec du papier ou une conserve métallique avec des emballages plastiques.

Adoptons les bons gestes de tri

Rappel : Les agents de collecte ont pour unique **rôle de collecter les déchets conformes** aux règles de tri. Dans le cas où les déchets entreposés au sol (sacs jaunes) ou dans les bacs (Ordures Ménagères Résiduelles et biodéchets) ne seraient pas conformes à ces règles, ces déchets ne doivent pas être collectés.



Chaque habitant doit s'assurer de la conformité du contenu de ses poubelles. Les règles sont détaillées dans le Calendrier du Tri qui est déposé dans chaque boîte aux lettres en fin d'année. Chacun est tenu de s'y conformer.

Les agents de la collecte vous en seront gré.

Campagne de sensibilisation « Un trésor dans votre jardin »

A l'approche de l'hiver, taille des arbres et arbustes et ramassage des feuilles sont de saison.

Et si vous gardiez ces résidus d'entretien pour enrichir votre jardin, en les compostant ou en paillant vos plantations ?

Autour de cette thématique, comme cela avait été fait au printemps, votre Communauté de communes en partenariat avec le Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers (SM4) a organisé une demi-journée d'animation à la déchèterie intercommunale à Pfaffenheim fin octobre. Christian Michaud, maire d'Osenbach et vice-président à l'Environnement de la Communauté de communes, accompagné de Marion Goutelle, responsable du ser-

-vice environnement ainsi que de Carole Advenard du Sm4 sont allés à la rencontre des habitants du territoire, l'occasion d'exposer tous les bienfaits de ces résidus végétaux et d'échanger autour des différentes techniques à mettre en œuvre pour profiter pleinement de ces véritables trésors : broyage-compostage-paillage.

Au final un jardin naturellement plus humide, plus riche, un sol plus vivant, mieux protégé des agressions de l'hiver, des apports extérieurs réduits et moins d'allers et venues à la déchèterie.

En somme que du bénéfice : pour l'environnement et pour vos finances !

Un service culturel riche, varié, pour tous

Une médiathèque, une ludothèque et un pôle culturel qui vous accueillent gratuitement, toute l'année, du mardi au samedi.

Comment fonctionne la médiathèque / ludothèque ?

L'établissement est ouvert à tous, même pendant les vacances scolaires. Vous pouvez venir profiter des différents services, même si vous n'êtes pas abonné. Vous pouvez jouer à la ludothèque, lire des magazines, consulter internet sur des postes informatiques ou encore

vous connecter au WIFI ! Il est aussi possible d'utiliser la photocopieuse ou d'imprimer (coût de 20 centimes d'euros par page).

Comment vous abonner ?

Il y a plusieurs types d'abonnements avec des tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de communes, allant de 5€ à 15€. Ils sont valables une année.

Avec votre carte vous pouvez emprunter tous les documents que vous souhaitez pour quatre semaines, dans un fonds de plus de 37.000 documents : jeux de société, mangas, jeux vidéo, romans, albums, magazines, films, CD... avec plein de nouveautés !

Pour les plus jeunes, **l'abonnement est gratuit jusqu'à 16 ans**. Pour abonner un enfant, il vous suffit de compléter le bulletin d'inscription disponible sur le site de la médiathèque (ou de le remplir à l'accueil) et de vous présenter à la médiathèque muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Rétrospective - un programme d'animations près de chez vous

Du rythme, de la joie et un public enchanté pour ces manifestations programmées partout dans la Communauté de communes

Osenbach : mercredi 19 juillet 2023 à 18h30 : Balade contée « Tordu(e) ou la forêt des 3 ours », avec la Compagnie Les Contes de Nana.

Une balade contée trépidante, dangereuse et pleine de rebondissements... Un grand plaisir partagé en cette belle soirée de juillet !



Gundolsheim : salles des fêtes : mercredi 25 octobre 2023 à 16h : Spectacle « Quand Papy était tout p'tit » des Frangins Lindecker.

Un spectacle musical gai, chaleureux et plein d'humour plébiscité par le public !



Westhalten : mercredi 13 décembre 2023 à 10h : Spectacle « Hiver » de la Compagnie Bati-Son.

Un Noël enchanteur pour les petites oreilles !

À la médiathèque : Exposition « S'inspirer du monde et le donner à voir » : photographies, peintures, sculptures et sérigraphies, en novembre & décembre 2023

Cette exposition est constituée des œuvres d'art prêtées par le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Alsace. Les élèves de CM1/CM2 de la Communauté de communes ont été accueillis pour des visites ludiques de l'exposition et le public lors d'une soirée le 8 décembre 2023 : de belles œuvres exposées comme les artistes Ben, Hervé Di Rosa ou Léa Barbazanges.



Dans les 11 villages de la Communauté de communes du 26 juillet au 11 août 2023 :

Tournée par les bibliothécaires de la médiathèque sur le parvis des églises :

« Histoires pour petits et grands »

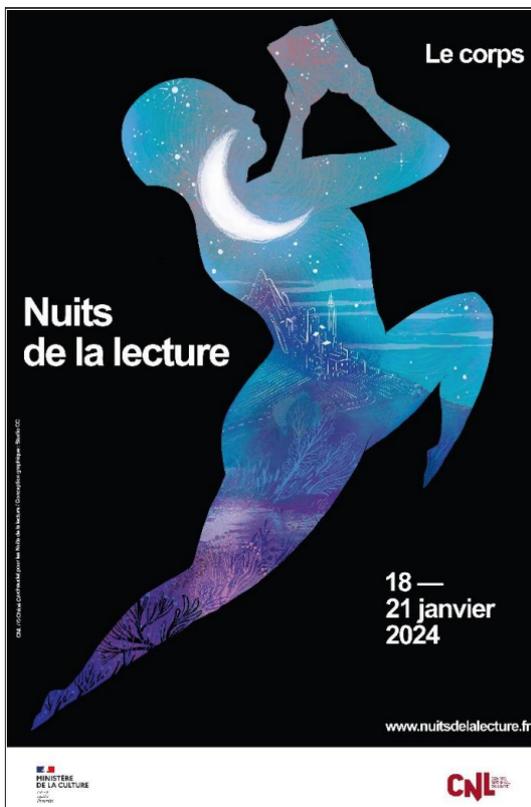


Eguisheim : Salle les Marronniers, mercredi 15 novembre 2023 à 19h

Spectacle « **Quand j'étais petite je voterai** » dans le cadre de la tournée « Par les villages » dernière création de la Comédie de Colmar, pour les jeunes à partir de 8 ans

À vos agendas : les prochains grands rendez-vous

janvier 2024 : « Nuits de la lecture » manifestation nationale sous l'égide du Ministère de la Culture : Plein d'animations pour les jeunes à la médiathèque. Le programme sera mis en ligne début janvier 2024.



Du 24 février au 16 avril 2024 : EXPOSITION « Les pieds dans l'eau ? »

conçue par le Syndicat des Rivières de Haute Alsace à la Médiathèque.

Cette exposition a été conçue et réalisée en 2020 à l'initiative des Rivières de Haute- Alsace, dans le cadre de la commémoration des 30 ans des crues de février 1990, derniers événements majeurs survenus dans le Haut-Rhin. Elle est le fruit d'un partenariat entre les Rivières de Haute-Alsace, le Conseil départemental et l'Ariena. Elle s'accompagne d'ateliers pour les plus jeunes et de spectacles programmés à la médiathèque.

Inauguration : vendredi 15 mars, à 18h00



Horaires

Fermé lundi et le dimanche
 Mardi : 13h00 - 18h00
 Mercredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
 Jeudi : 15h00 - 18h00
 Vendredi : 15h00 - 19h00
 Samedi : 10h00 - 12h30 / 14h00 - 16h30

Suivez-nous

sur :



Médiathèque-ludothèque 12B, Place de la République
 « Pays de Rouffach, 68250 Rouffach
 Vignobles et Châteaux » ☎ 03.89.78.53.12

MAIL : mediatheque@cc-paysderouffach.fr

SITE : mediathequerouffach.bibenligne.fr

& L'APPLICATION BibEnPoche disponible sur :





Aller au travail en covoiturant n'aura jamais été aussi simple

Un nouveau service proposé par la Communauté de communes

Vous avez toujours voulu covoiturer pour limiter vos dépenses et l'impact carbone de vos déplacements, **mais vous ne savez pas comment trouver des personnes avec qui voyager ?**

C'est avec une application dénommée **Klaxit**, qui est très intuitive et dont le téléchargement est gratuit que vous pouvez désormais covoiturer. Depuis le 1er novembre 2023, **la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux incite financièrement les personnes qui pratiquent le covoiturage** dans les déplacements domicile-travail (dans la limite de 80 kilomètres par trajet).

Ce service est mis en place en partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, les Communautés de communes du Centre Haut-Rhin, de la Région de Guebwiller, Alsace Rhin Brisach, les Communautés d'Agglomération de Colmar, Saint-Louis et Mulhouse.

Vous êtes conducteur et vous souhaitez utiliser votre voiture ? **Trouvez des passagers** pour remplir votre voiture et rentabiliser vos trajets !

Vous souhaitez devenir passager ? Vous n'avez pas de voiture ? **Vous pouvez trouver un conducteur prêt à vous conduire jusqu'à votre lieu de travail !**



1. Téléchargez l'application "Klaxit" sur l'AppStore ou le PlayStore

2. Ouvrez l'application et créez votre compte

2a. Renseignez vos coordonnées personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, mail)

2c. Renseignez l'adresse de votre lieu de travail

2b. Précisez si vous êtes plutôt "conducteur" ou "passager"

2d. Renseignez l'adresse de votre domicile

2e. Pour voyager en toute de sécurité, renseignez votre permis de conduire

VOUS POUVEZ VOUS LANCER... Comme-moi, COVOITUREZ !

Vous devriez tester le covoiturage pour aller au boulot... Vous feriez de sacrées économies ! C'est ce que je fais maintenant. En plus, c'est super simple, voici comment vous pouvez faire :



Quels sont les avantages du covoiturage pour aller au travail ?

Conducteur

- Vous pouvez gagner 25€ après avoir transporté votre premier passager et au 10ème trajet, vous gagnez 75€, soit 100€ au total !
- Pour chaque passager transporté, vous touchez une compensation financière de la Communauté de communes (proportionnelle aux kilomètres parcourus).

Passager

- Les 10 premiers trajets sont gratuits !
- Peu importe le nombre de kilomètre parcouru, le trajet ne vous coute que 50 centimes.
- Votre trajet retour est annulé par le conducteur ? Une assurance vous reconduit chez vous gratuitement.

Une pratique doublement vertueuse, parce qu'économie rime avec écologie

C'est aussi une économie pour vos finances et une action pour améliorer la qualité de l'air

Cette opération a été financée par la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et par le dispositif de l'Etat du "Fonds Vert"

Relais Petite Enfance - un nouveau partenariat !

Lieu d'informations, d'animations et d'échanges pour les parents et assistant(e)s maternel(le)s

Un nouveau partenariat a démarré avec les **Dominicains de Haute-Alsace** situés à Guebwiller. Depuis octobre 2023, une fois par mois, Carolina Moya musicienne propose deux séances d'éveil musical. La première à 9h concerne les tout-petits accueillis chez leur assistante maternelle et la seconde séance à 10h15 est ouverte aux parents et à leurs tout-petits. Prochaines dates prévues : **les 21/12, 25/01, 22/02, 28/03, 18/04, 23/05 et 20/06**. **Parents, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Lorraine Mouttet : i.mouttet@les-dominicains.com** (séance offerte par la Communauté de communes)

Formation continue des professionnelles : à l'automne, dix professionnelles ont suivi une journée de formation afin de mettre à jour leur diplôme de sauveteur secouriste du travail (SST) avec l'UDPS 68 (l'Unité de Développement des Premiers Secours du Haut-Rhin) avec pour spécialité le secours à l'enfant et au nourrisson.



Éveil musical la musique en famille

Séances pour les assistantes maternelles à 9h
Séances pour les familles à 10h15

Jeudis 12 oct. - 23 nov. & 21 déc. 2023
25 janv. - 22 fév. - 28 mars - 18 avril
23 mai et 20 juin 2024



Réseau Local Parents

Pour ce second semestre 2023, le Réseau Local, composé des partenaires petite enfance, enfance et jeunesse du territoire ainsi que de la Médiathèque, s'est mobilisé afin de proposer aux familles une journée d'ateliers, conférence, spectacle le samedi 25 novembre 2023. Cette journée a connu une belle affluence et s'est terminée en apothéose avec le spectacle plein d'humour et de justesse de Madame Patès.



Le Réseau Local Parents de la Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et châteaux vous propose :

Des rendez-vous GRATUITS pour toute la famille

Pensez à réserver

Samedi 25 novembre 2023 de 14h à 22h

Parthèse spectacle présente

FAITES DES ENFANTS!
qu'ils disaient...
Et maintenant, comment on fait ?

Le premier spectacle qui apporte des réponses aux parents

DRÔLE et INSTRUCTIF
Écrit et interprété par Corinne PATÈS
Mise en scène Claudia FELLARIN-RAVEAU

Samedi 25 Nov 23 20h

ROUFFACH
Amphithéâtre du Lycée Agricole
Entrée gratuite sur inscription uniquement
Inscription : rpe@cc-paysderouffach.fr / 03 89 49 68 93

2024 pointe déjà le bout de son nez... PARENTS, PROFESSIONNELS, BÉNÉVOLES, vous souhaitez vous joindre à nous et organiser des actions collectives en direction des parents ? Cafés-parents, conférences, ateliers parents-enfants... [Contactez Sonia Marque, responsable du Réseau Local Parents](#) dès cette fin d'année afin de répondre ensemble à l'appel à projets 2024 du Réseau Parents 68 (date limite de dépôts des dossiers le 12 janvier 2024). Les actions qui seront proposées en 2024 sont en cours de réflexion et d'élaboration. Les événements qui ont rencontré un vif succès en 2023 se poursuivront : ateliers parents-enfants avec les massages bébé, atelier consacré à décrypter les pleurs de bébés et pour les plus grands, atelier "Kiffe tes premières règles".

Le programme détaillé sera distribué au printemps 2024.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Sonia Marque, Responsable du Relais et Coordinatrice du Réseau Local Parents :

03.89.49.68.93 ou rpe@cc-paysderouffach.fr



Convention Territoriale Globale (CTG) : "Mieux vous connaître, pour agir ensemble !"

La Communauté de communes, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la Fédération des Foyers Clubs

d'Alsace portent, à travers la Convention Territoriale Globale, le projet social de l'intercommunalité sur la période 2020-2023.

Identifier les forces et faiblesses d'un territoire...

En 2020, un diagnostic de territoire portant sur différentes thématiques a permis de porter collectivement un regard sur le territoire afin d'identifier les carences et besoins auxquels il était pertinent d'apporter une réponse. Des collectifs d'habitants, d'élus, de responsables associatifs, de professionnels se retrouvent régulièrement dans des

groupes de travail pour concrétiser des actions et des services sur les thématiques prioritaires à aborder (les actions enfance-jeunesse, l'innovation sociale vue comme génératrice de lien entre les habitants, l'inclusion numérique et l'accès aux droits, la mobilité sur le territoire).

...pour agir ensemble en vue du mieux vivre ensemble !

La Convention Territoriale Globale (CTG) se veut un espace d'implication des acteurs locaux et se doit d'être en « réaction » avec le territoire. Cela se traduit par :

- un soutien ou une co-organisation aux porteurs de projets ;
- le besoin d'être dans l'opérationnel avec les groupes de travail afin de favoriser le « faire ensemble ».

Ainsi, dans la thématique de « l'innovation sociale », trois soirées de formations/informations en direction du monde associatif ont apporté des réponses sur la législation, la réglementation, la communication...

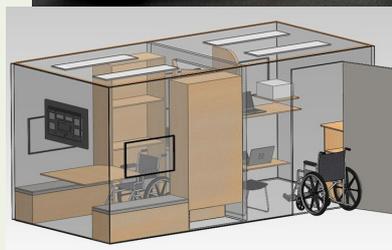
Plus d'une trentaine de bénévoles du territoire ont participé aux soirées animées par « Alsace Mouvement Associatif ».

Suite au confinement et au regard du déclin des bistrotts dans nos communes, le groupe de travail s'est posé la question du lien social au travers d'espaces de rencontre entre habitants. Ainsi, de manière simple et conviviale, a été organisé le dispositif « Bistrot du Pays Itinérant » durant la période estivale en lien avec les associations. 21 bistrotts dans sept communes et portés par neuf associations ont animé les places de nos communes.

Zoom sur la problématique de la mobilité

La mobilité est un sujet important. Puisque le diagnostic de territoire l'avait pointée comme une thématique clé, elle a été travaillée de différentes manières au sein du groupe de travail:

- valorisation de la mobilité douce et sensibilisation des jeunes et des familles à utiliser davantage le vélo plutôt que la voiture. Différents temps forts sont organisés :
 - o opération « Défi à l'école j'y vais en vélo » ;
 - o organisation d'ateliers repair' vélo ;
 - o co-organisation en septembre 2022 d'une manifestation sur le vélo avec la mairie et les associations d'Eguisheim ;
- favoriser le covoiturage citoyen afin de réduire l'autosolisme en incitant financièrement les conducteurs à covoiturer via l'application **Klaxit (P.10)** ;
- penser l'itinérance des services de la Communauté de communes, notamment les actions de la Conseillère Numérique France Service, afin d'aller au plus près des habitants des communes. Un véhicule équipé de 3 postes informatiques permettra d'assurer des permanences dans les communes pour les publics ne pouvant se déplacer.



Le « bien vieillir au sein de la Communauté de communes »

La Communauté de communes a souhaité, en 2023, démarrer une réflexion quant à la qualité de vie des seniors sur le territoire intercommunal afin de proposer des actions et services qui pourraient les aider au quotidien.

Une enquête papier a été distribuée aux 2300 seniors des onze communes. Nous tenons à remercier les plus de 500 personnes qui ont apporté une réponse. Pour donner suite, un groupe de travail « seniors », pluridisciplinaire (président(e)s de club senior, assistante sociale « senior », directrice de l'accueil de jour à Rouffach, élu(e)s...), a échangé autour de trois thématiques : « L'importance du lien social » - « la santé » - « Bien vieillir ? En structure ? A la maison ? ».



Différentes propositions d'actions facilement réalisables seront proposées en Comité de Pilotage :

- organiser un réseau « d'ambassadeurs seniors » dans les communes chargés d'identifier les seniors isolés, qui reviennent de séjours hospitaliers et de les visiter ;
- aider et soutenir les « aidants » via de la formation et de l'accompagnement ;
- organiser une journée « solidarité » seniors : aider à l'entretien extérieur, gérer le transport en déchèterie, mobiliser des bénévoles dans les communes...



De la CTG 2020-2023, à la CTG 2024-2027...

Cette première CTG prend fin durant ce mois de décembre 2023. Le projet est en phase de bilan, d'évaluation et de projection. Afin d'être au plus proche des réalités locales, une enquête numérique a permis de récolter les avis et les besoins des habitants sur les questions de mobilité, de santé, d'accès aux droits, de mode garde.... Nous remercions les plus de 300 personnes qui ont répondu.

Une réunion publique samedi 18 novembre a réuni habitants, élus, professionnels afin d'échanger collectivement autour de 3 grandes thématiques qui sont ressorties de l'enquête :

- Les services à la population ;
- Le vivre ensemble, « de l'importance du lien social » ;
- Les préoccupations environnementales.

Les synthèses ont permis d'alimenter le projet social de territoire 2024-2027 qui sera présenté en Comité de Pilotage mi-décembre 2023. Après validation, les groupes de travail se retrouveront par thématiques.

Des groupes de travail en action !

La Communauté de communes et ses partenaires (CAF, FDFC Alsace) ont choisi d'animer cette CTG en impliquant les habitants qui vivent des actions concrètes sur leur territoire. L'objectif était de permettre à chacun de devenir acteur des services qui favoriseront le « mieux être/mieux vivre » :

- Quatre collectifs (« jeunesse », « mobilité », « innovations sociales », « seniors ») se sont ainsi retrouvés en fonction des sujets à traiter sur le temps disponibles des actifs (soirées, week-end) ;
- Un groupe de travail est pluridisciplinaire : professionnels, élus, et habitants œuvrent ensemble dans l'idée que l'expertise puisse être partagée. Il a vocation à s'arrêter à la fin d'un projet pour lequel il a été créé.

Si cette démarche vous intéresse et que vous souhaitez rejoindre les groupes de travail, n'hésitez pas à contacter les services de la Communauté de communes.





Touriste



Logeur



Collectivité

Paie la taxe de séjour

Collecte et reverse la taxe de séjour

Taxe de séjour : comment la déclarer ?

Tout propriétaire qui loue un logement en meublé de tourisme a l'obligation de le déclarer ou de l'enregistrer en mairie sous peine d'être condamné à une amende non négligeable.

L'obligation légale d'enregistrer son meublé de tourisme en mairie

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.

Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes. L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques.

Quel formulaire utiliser pour déclarer son meublé de tourisme ?

Formulaire Cerfa n° 14004*04 (page 1 sur 4)

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

DÉCLARATION EN MAIRIE DES MEUBLÉS DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme¹.

A - IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

NOM COMMERCIAL DU LOGEMENT (facultatif):

ADRESSE DU LOGEMENT:

CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours):

LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet):

• CARACTERISTIQUES :

RÉSIDENCE PRINCIPALE RÉSIDENCE SECONDAIRE

MAISON INDIVIDUELLE APPARTEMENT

CAPACITÉ D'ACCUEIL : _____ personne(s) maximum

NOMBRE DE PIÈCES COMPOSANT LE MEUBLÉ : _____ pièce(s)

¹ Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du locateur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986. »

La déclaration d'un meublé de tourisme doit préciser :

- l'identité et l'adresse du déclarant,
- l'adresse du meublé de tourisme,
- le nombre de pièces composant le meublé,
- le nombre de couchages,
- la ou les périodes prévisionnelles de location
- le cas échéant, la date de la décision de classement et le niveau de classement.

Pour compléter la déclaration du meublé de tourisme, vous devez utiliser le formulaire Cerfa n° 14004*04 « Déclaration en mairie des meublés de tourisme ». Ce formulaire est téléchargeable sur le site internet du Service Public.

En cas de modification d'un élément essentiel du meublé de tourisme (comme par exemple son classement, un changement de propriétaire, un changement de la capacité d'hébergement, etc.) une nouvelle déclaration est nécessaire. A noter qu'en principe, la seule modification des périodes prévisionnelles de location ne donne pas lieu à une nouvelle déclaration.

Une fois complété, ce formulaire cerfa est à déposer en mairie.

Meublé de tourisme non-déclaré ou non-enregistré : quels sont les risques ?

Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 450 € maximum s'il s'agit d'une personne physique, 2.250 € maximum s'il s'agit d'une personne morale.

Rappel aux particuliers

Tous les particuliers qui passent par une plateforme de location (type Airbnb, Abritel (...)) n'ont pas besoin de verser la taxe de séjour à la Communauté de communes. En effet, c'est la plateforme qui fait directement le lien en reversant à la collectivité. Cependant, quel que soit le type d'hébergement, l'hébergeur doit renseigner les nuitées sur le [site internet Aloa \(https://taxedesejourccparovic.consonanceweb.fr/\)](https://taxedesejourccparovic.consonanceweb.fr/), via un accès personnel qui lui est remis par la Communauté de communes.

Rappel aux professionnels

Tous les professionnels (hôtel, camping, palace...) doivent déclarer la taxe de séjour de manière trimestrielle.

Rappels aux particuliers et professionnels

Pour payer la taxe de séjour, il faut impérativement attendre de recevoir la facture (avis de somme à payer de la trésorerie). La procédure pour procéder au règlement est indiquée sur la facture. **Il n'est pas possible de payer par espèce ou chèque directement à la Communauté de communes.**

Entrepreneurs ? Faites-vous accompagner dans votre projet

Réseau initiative, un accompagnement de choix pour votre projet d'entreprise



L'association **Initiative Colmar Centre-Alsace** fait partie du réseau Initiative France, 1er réseau de financement des créateurs, des repreneurs et des développeurs d'entreprise.

L'intérêt de ce dispositif ? Augmenter considérablement le taux de survie des entreprises accompagnées. **Alors, pourquoi pas vous ?**



Des conseils d'experts... Bénéficiez d'une **expertise technique** de votre projet entrepreneurial afin d'en renforcer sa cohérence. Vous pourrez ensuite le présenter à des experts spécialement réunis pour vous et exposer vos ambitions et vos motivations.

Un projet bien financé... Renforcez vos apports avec un **prêt d'honneur à taux 0** pour vous aider à obtenir le fameux sésame qu'est le prêt bancaire. Initiative Colmar Centre Alsace peut intervenir jusqu'à 35 000€.

A vos côtés dans la durée... Dans les années qui suivent la création ou la reprise de l'entreprise, vous ne restez pas seuls. L'association vous proposera un **parrainage** assuré par un des chefs d'entreprise expérimentés, membres de l'association.

« Nous proposons également une aide au recrutement ou à la reprise d'entreprise, grâce au dispositif **ARDAN** (www.ardan-grandest.fr), n'hésitez pas à nous contacter » indique Françoise ARENA, Directrice de l'association ».

Entrez dans le réseau... Être accompagné et financé par Initiative Colmar Centre-Alsace, c'est rejoindre une communauté de chefs d'entreprise et de professionnels de l'entrepreneuriat, rencontrer les bonnes personnes et pourquoi pas, faire naître vos premières collaborations sur le territoire !

Que vous soyez porteur d'un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise, chef d'entreprise expérimenté souhaitant parrainer un entrepreneur souhaitant démarrer, vous pouvez nous contacter au **03.89.20.12.16**.

Le réseau initiative l'a accompagnée

Morgane Sala, « Le thé au Citron », à Eguisheim

Faire une pause gourmande...

« Faire d'une passion son métier, c'est possible ! Après avoir obtenu mon Master 2 en sociologie, j'ai décidé de me former en pâtisserie. L'obtention de mon CAP et la pratique ont été de réels atouts pour concrétiser mon projet.

Le prêt d'honneur accordé par Initiative Colmar Centre-Alsace cette année a complété mes apports sur le projet. Aujourd'hui, je démarre plus sereinement. Merci pour les encouragements ! »



 Y aller : 5 rue du Rempart Nord, à Eguisheim
03.68.61.23.67



TGV : encore une saison à succès !

Cet été 2023 a une nouvelle fois vu le Train Gourmand du Vignoble circuler dans nos communes ! Véritable institution pour les habitants et les touristes, le TGV propose aux participants de voyager dans le vignoble à la découverte des mets, produits et paysages du territoire.



C'est à travers trois circuits au départ d'Eguisheim que vous avez pu (re)découvrir notre territoire au patrimoine exceptionnel : vers Rouffach, vers Guebenschwihr et vers Osenbach.

Avec un taux de participation en hausse, cette édition 2023 fût une nouvelle fois la preuve de votre engouement pour le TGV. Merci pour votre participation et à l'année prochaine ! Merci également aux guides qui participent à la réussite de votre ballade.

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme : info@tourisme-eguisheim-rouffach.com

Bureau d'Eguisheim : 03.89.23.40.33

22A Grand'Rue, 68420 EGUISHEIM

Bureau de Rouffach : 03.89.78.53.15

12A Place de la République, 68250 ROUFFACH

Une nouvelle équipe au Service Animation Jeunesse

En 2023, 234 jeunes ont été accueillis sur le temps périscolaire et pendant les vacances scolaires au Service Animation Jeunesse.

Christine Kempf, nouvelle directrice du SAJ

Au début de l'été, Christine Kempf a pris la relève pour assurer la direction du Service Animation Jeunesse. D'une formation en sociologie, elle a eu l'op-

-portunité d'occuper, dans ses précédentes fonctions, un poste d'adjointe à l'animation dans un service jeunesse Bas-Rhinois et un poste de référente jeunesse dans le Haut-Rhin, notamment.

La nouvelle directrice bénéficie de l'assistance de Mickaël Jacquet, qui a intégré l'organisation en novembre 2022 dans le rôle d'animateur.

Dispositif "Petites Villes de Demain"

En 2020, la Ville de Rouffach a été retenue au titre du dispositif « Petites Villes de Demain ». Rejointe par la Communauté de communes qui porte désormais le programme, un chef de projet a été recruté en août 2021.

« Petites Villes de Demain » permet l'avancement et le développement de plusieurs projets. Un important travail est mené concernant la thématique de l'habitat et de la rénovation énergétique des habitations à l'échelle intercommunale, du commerce et de la mobilité, notamment.

Par exemple, la Communauté de communes a adhéré au Fonds Alsace Rénov' de la Collectivité européenne

d'Alsace pour vous proposer des aides à la rénovation des logements.



L'ensemble des partenaires (Communauté de communes, Ville de Rouffach, État, Région Grand-Est, Collectivité européenne d'Alsace) ont signé en septembre 2023 la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire.

Celle-ci détaille l'implication de la collectivité dans ce dispositif dont les grandes orientations à décliner sur notre territoire sont l'habitat, la mobilité, le commerce, le développement durable, l'aménagement du territoire et l'économie...

Notre adresse : Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, 9 aux Remparts, 68250 Rouffach

Nos horaires d'ouverture physique et téléphonique :

- Matin : du lundi au vendredi de 9h à midi

- Après-midi : du lundi au mercredi de 14h à 17h (18h le jeudi)

La Communauté de communes est fermée tous les vendredis après-midi

Nous contacter :

03.89.78.51.44

www.cc-paysderouffach-vignobles-chateaux.fr

